

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2016

---

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD6

présenté par  
Mme Got, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 6 :

1° Après le mot :

« intérieur »,

insérer les mots :

« des terres » ;

2° Substituer aux mots :

« entre le domaine maritime et terrestre »,

les mots :

« du domaine maritime ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.